



DEPARTEMENT  
du HAUT-RHIN  
ARRONDISSEMENT  
d'ALTKIRCH

## COMMUNE DE WINKEL

EXTRAIT  
du registre de délibération du Conseil Municipal

Séance du 18 novembre 2020  
20 h 00

N°2020-XX

Nombre de Conseillers  
municipaux élus : 11  
Nombre de Conseillers  
municipaux encore en  
fonction : 11

Sous la Présidence de Mme Agnès LORENTZ, Maire

Présents :

Mme Martine FROEHLI, MM Fernand BLIND, Grégory KUGLER, Adjoint au Maire,  
Mmes Geneviève DENEUX, Sabine RORET, Agnès SCHMITT et Josiane SCHMITT,  
MM Gérard KOLLER, Robert MAERKY et Geoffroy SCHMITT, Conseillers Municipaux

Absent excusé ayant donné pouvoir :

Absent excusé :

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : Grégory KUGLER

OBJET DE LA  
DELIBERATION :

**MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE  
DES GARDES CHAMPÊTRES INTERCOMMUNAUX**

Le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux rappelant que la Commune adhère à la Brigade Verte et que les statuts ont fait l'objet d'une modification le 30 septembre dernier lors de la tenue de la dernière réunion du Comité Syndical.

Il a ainsi été proposé au Comité Syndical, lors de cette séance, la modification des statuts actuels, qui a été acceptée, qui portait sur la modification de l'adresse du siège.

**Article 4 : Siège du Syndicat**

Son siège est fixé dans l'immeuble :

Situé 92, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 68360 SOULTZ

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Collectivités (Communes ou Groupements) adhérant au Syndicat Mixte de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Le Maire invite donc le Conseil à délibérer sur cette modification statutaire et à prendre acte.

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la modification statutaire ci-dessus.

Délibération exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la loi  
n° 82.623 du 22.07.1982.

Pour extrait conforme  
WINKEL, le 18 novembre 2020

Le Maire,

Agnès LORENTZ